



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

---

## **PAR COURRIEL**

Conseil national  
Commission des affaires juridiques  
3003 Berne

*Courriel* : [annemarie.gasser@bj.admin.ch](mailto:annemarie.gasser@bj.admin.ch)

*Fribourg, le 12 septembre 2023*

2023-795

### **iv. pa. CAJ-N. Etendre au harcèlement obsessionnel (« stalking ») le champ d'application des dispositions du CP relatives aux délits**

Madame la Présidente,

Par courrier cité en titre, vous nous avez consultés sur le projet cité en titre, et nous vous remercions.

Nous saluons le principe de l'introduction d'une norme pénale spécifique sanctionnant le harcèlement obsessionnel. Cette démarche devrait également faciliter la poursuite pénale de ces comportements et améliorer la protection des victimes, tout en validant le statut de victime de la personne harcelée.

S'agissant de la formulation du projet d'article 181b, elle nous paraît appropriée. Nous avons en particulier pris note, dans le rapport, des considérations relatives au choix du terme « obstinément » plutôt que « de manière répétée ». Considérant que le législateur allemand avait initialement opté pour le premier (« beharrlich »), puis a procédé à une révision législative pour adopter le deuxième (« wiederholt ») « en raison des problèmes pratiques découlant du caractère imprécis de la définition de l'infraction, tandis que le législateur autrichien s'en tient à ce jour au terme « obstinément » (« beharrlich »), nous constatons en la matière une certaine tension entre volonté de définir l'infraction de la manière la plus précise possible et volonté de laisser au Pouvoir judiciaire une marge d'interprétation de toutes les circonstances du cas. Sur ce point, nous nous en remettons à la sagesse de notre Parlement fédéral.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Didier Castella, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

*L'original de ce document est établi en version électronique*

**Copie**

—

à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, pour elle, la Police cantonale, le Service de la justice et par lui les instances concernées du Pouvoir judiciaire ;  
à la Direction de santé et des affaires sociales ;  
à la Chancellerie d'Etat.